

CANTON DE NOYELLES SOUS
LENS

Arrondissement de Lens

Département du Pas de Calais

Téléphone : 03.21.13.02.30

Télécopie : 03.21.13.02.40

Nos réf : AR/MG/SM/VVL

Objet : procès verbal de la réunion de conseil municipal du mercredi 23 septembre 2009.

Rédigé et dactylographié le 25 et 28 septembre 2009. Corrigé les 09 octobre et 12 octobre 2009 et transmis le 13 novembre 2009.

**PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2009**

ÉTAIENT PRÉSENTS : MM. Alain ROGER, Maire, Bernard MAURICE, Sandra BLANCHARD, Valérie PICHARD née DELVALLEZ, Hervé JANISZEWSKI, Annie DELANNOY, Sabine BANACH, Philippe CERF, Adjoint, André LEFER, Claude SIBIRIN, Jacqueline FROMONT, Philippe HERBEZ, Louis ALEXANDRENNE, Daniel WAWRZYNIAK, Martine STRAPPE, Cathy CZAJKOWSKI, Marie-Hélène GUEYDON, Daniel CAPILLON, Joëlle COCHEZ, Maryvonne POULAIN, Christelle CALVIN, Micheline MAYEUX, Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : MM. Jean-Michel SKOTARCZAK (procuration à Alain ROGER), Adjoint, Bernard FINEZ (procuration à Sabine BANACH), Emmanuelle DHONDT (procuration à Maurice BERNARD), Jamilla MOUTAOUAKIL (procuration à Hervé JANISZEWSKI), Michel GUILBERT (procuration à Daniel CAPILLON), Conseillers Municipaux.*****

ÉTAIENT ABSENTS : MM. Delphine RUBINO, Jacques BRASSART, Conseillers Municipaux.*****

Madame Valérie PICHARD née DELVALLEZ est désignée secrétaire de séance.

1- Adoption du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juin 2009 :

- Interventions des membres : Mesdames COCHEZ Joëlle, CALVIN Christelle, Messieurs CAPILLON Daniel, GUILBERT Michel, Madame POULAIN Maryvonne de « Noyelles, Avec vous, Unis pour Agir ».

« A plusieurs reprises, nous avons dû intervenir pour faire rectifier des interventions dans plusieurs procès verbaux.

Dans certains cas, nos prises de paroles étaient transformées, à tel point, que les propos rapportés voulaient dire tout le contraire de notre pensée.

Dans d'autres cas, vous avez omis de rapporter certaines phrases gênantes pour votre groupe.

Aujourd'hui, nous intervenons sur la réponse de Madame PICHARD, page 45 du procès verbal, concernant les propos tenus à Madame COCHEZ, en commission de solidarité du 10 juin dernier.

La réponse de Madame PICHARD a été complètement transformée, il n'y a plus rien de la véritable réponse faite.

Ce n'est plus une synthèse, mais un nouveau scénario qui a été totalement remanié, le sens en est totalement changé.

Un conseil municipal n'est pas une pièce de théâtre dont le manuscrit change selon l'acteur que l'on veut valoriser ou ceux que l'on veut faire passer pour les idiots de service.

Madame PICHARD a dit : « oui, c'est vrai et je m'attendais à votre intervention ». Ces propos là ont aussi disparu ainsi qu'un autre nom cité que tous les conseillers et les membres du public ont entendu.

Pour toutes ces raisons, nous sommes ravis de vous avoir fourni nos interventions par écrit ainsi elles n'ont pu être détournées, interprétées à votre avantage.

Monsieur Le Maire, en voyant ces stratagèmes, comment peut on avoir confiance dans vos écrits de campagne sur la transparence ou dans votre discours d'installation, sur le respect envers tous les membres du conseil et nous dire que nous allons travailler ensemble pour le bien de la population.

Même si les membres de votre groupe votent pour ce procès verbal, ils ont entendu la réponse de Madame PICHARD et ont pu faire la différence avec ce qui est écrit.

Une fois de plus, vous mettez en doute la parole de Madame COCHEZ sur cet incident.

Vous qui avez dit apprécier de travailler avec elle : le jour du thé dansant où il n'y avait qu'une vingtaine de participants, donc pas difficile de la voir, vous l'avez oublié dans les remerciements aux 2 ou 3 conseillers présents.

Monsieur Le Maire, lors d'un conseil, suite à la demande de rectification d'une faute dans un PV, vous avez répondu que le principal dans un procès verbal, ce n'est pas la forme à la virgule près, mais le fond, l'esprit.

Je peux vous dire que dans cette réponse, l'esprit n'y est plus du tout. Ou alors on peut parler d'un esprit qui subitement nous a tous rendus sourds.

Pourquoi venir nous voir Monsieur Le Maire, après le Conseil, pour excuser les propos tenus en commission et en conseil ainsi que pour les noms cités. Il y avait plusieurs témoins avec nous.

Maintenant comme je vous l'ai écrit dernièrement en réponse à un de vos courriers, concernant une fois de plus, des ragots, des propos déformés, sortis du contexte : nous sommes des adultes, non des gamins dans une cour de récréation. Les problèmes de notre population sont bien plus importants et je rajoute bien plus important que l'égo démesuré de certains « moi je », grands « yakas faire ou yakas dire ».

Nous avons, vous et notre groupe, pris la résolution de travailler dans le respect, nous espérons encore penser que vous n'avez pas lancé que des mots vides de sens pour faire bien.

Maintenant si c'est de genre de relations que vous désirez avec notre groupe, sachez que nous vous laisserons jouer seul car notre groupe qui représente 47% de la population tient à travailler pour les Noyellois et non pour alimenter les cancons. Mais nous ne tendrons pas l'autre joue si vous continuez dans ce sens.

Veillez à faire le nécessaire pour le respect des propos tenus en conseil, qu'ils soient les nôtres comme les vôtres.

Je vous rappelle que l'article 9 du règlement intérieur du conseil municipal, concernant le secrétaire de séance, rappelle que l'une des fonctions de celui ou celle-ci, est de contrôler l'élaboration du procès verbal. Pour ce procès verbal du 17 juin, il s'agissait de Madame BLANCHARD Sandra. Nous ne ferons aucun autre commentaire. Sauf que nous ne validerons pas cette mascarade.

Vous comprendrez pourquoi Monsieur Le Maire nous votons contre le compte-rendu du procès verbal du Conseil Municipal du 17 juin 2009.

Madame CALVIN, COCHEZ, M.CAPILLON, M.GUILBERT et moi-même. »

- Monsieur Le Maire indique à l'ensemble du Conseil que Madame COCHEZ Joëlle est une personne énormément estimée et pour laquelle tout le monde à un profond respect. Il avance d'ailleurs comme preuve sa nomination comme titulaire à l'instance de coopération du centre social.

« Il n'y a aucune ambiguïté et nous avons entièrement confiance en elle ». Monsieur Le Maire précise qu'ils ont l'impression de travailler seuls, car le groupe de Madame POULAIN Maryvonne n'est pas très investi au niveau de la vie du Conseil Municipal, même s'il n'a jamais été mis de côté. Monsieur Le Maire rappelle que tous doivent fournir des efforts afin de travailler en bonne intelligence.

De plus, il précise qu'il ne s'est pas excusé pour Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie à la fin de cette réunion, mais pour le fait que des personnes soient intervenues sans y être invitées. Il faut faire un effort et agir en adulte responsable. Notre but en commun est de travailler pour la ville et pour ses habitants. On ne doit pas s'attarder sur d'autres points.

- Madame POULAIN Maryvonne rappelle que lors d'un précédent Conseil Municipal, son groupe a trouvée judicieux le choix de Madame COCHEZ Joëlle en tant que titulaire de l'instance de coopération. De plus, elle indique que lors de chaque manifestation des représentants de son groupe sont présents. Cependant, ils évitent de se mettre sur les photos afin de limiter des dépenses inutiles aux Noyellois. Ils sont là pour travailler. Elle signale que leur souhait est également de travailler en bonne intelligence et que personnellement elle n'a pas le temps de s'attarder sur des ragots.

Au sujet des excuses faites par Monsieur Le Maire en fin de Conseil Municipal elle évoque le fait d'une incompréhension. En effet, elle précise bien que les excuses faites en fin de séance n'étaient pas destinées à Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie mais à d'autres personnes qui ne devaient pas être présentes.

- Monsieur Le Maire ne souhaite pas polémiquer sur des histoires qu'il considère comme des récits d'école maternelle. Il veut travailler dans le bon sens.

- Madame POULAIN Maryvonne signale que son groupe malgré le fait qu'il se fait appeler opposition, ne se sent pas comme tel.

- Madame BLANCHARD Sandra sollicite la parole. Elle demande à Madame POULAIN Maryvonne plus de renseignements sur sa façon de vouloir travailler en bonne intelligence. Elle interroge Madame POULAIN Maryvonne : « il ne faut pas se comporter comme des gamins, alors pourquoi avoir attendu le conseil municipal pour débattre vos propos sur place publique ? N'aurait-il pas été plus judicieux dans parler avant avec Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie ?

-Madame POULAIN Maryvonne informe le Conseil Municipal que les propos lui ont été rapportés deux jours avant la réunion et que son agenda est également chargé.

- Madame BLANCHARD Sandra précise : « contrairement à vous, je vous le dirais et je n'attendrais pas les réunions de Conseil Municipal ».

-Monsieur Le Maire met fin à ces discours et demande au Conseil Municipal de bien vouloir voter.

Adopté à la majorité, cinq contres.

2- Adoption des Bureaux Municipaux des 1^{er} juillet et 27 août 2009 :

Synthèse des différents Bureaux Municipaux.

➤ Bureau Municipal du 1^{er} juillet 2009 :

- Ducasse du mois de juillet :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que dans le cadre de la ducasse du mois de juillet, les associations « Mariach'à chabots » et « atelier de danse country » ont sollicité respectivement une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 € pour leur participation aux animations.

Le Bureau Municipal trouve cette demande déplacée et ne peut donc répondre favorablement.

Monsieur Le Maire précise au Bureau Municipal qu'il rencontrera le vendredi 03 juillet 2009 les responsables de ces associations.

- Club du sourire :

Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu les représentants de l'association du club du sourire. Lors de cette rencontre, il a été évoqué la possibilité de changer le lieu de réunion de cette association.

Ainsi il leur a été proposé d'utiliser la ferme Mametz. Devant le scepticisme des représentants il a été décidé de les laisser à la salle des fêtes jusqu'au 31 décembre 2009 afin d'analyser et d'étudier si selon le nombre de personnes présentes, ce lieu est encore propice.

De même, la possibilité de passer du jeudi au mardi a été validée au cours de cette entrevue.

Enfin, il a été demandé à l'association de rendre les clés de la salle des fêtes par mesure de sécurité.

- Voyage personnes âgées en Alsace :

Madame Valérie DELVALLEZ informe le Bureau Municipal que 65 personnes sont inscrites alors qu'il n'y a que 50 places de disponibles auprès de l'organisme organisateur.

Elle informe le Bureau Municipal qu'elle est actuellement en négociation afin d'augmenter dans la mesure du possible le nombre de places.

Ceci dit, il paraît impossible d'obtenir le nombre de places suffisantes. C'est pourquoi elle propose d'utiliser les deux critères suivants pour désigner les participants :

- personne non imposable,
- accorder une préférence aux personnes qui ont participé l'année dernière pour les remercier de leur confiance.

- Aménagement des abords de la RD 262 :

Une rencontre a eu lieu entre des représentants des mairies de Noyelles-sous-Lens et Loison-sous-Lens afin d'harmoniser les aménagements des abords de la RD 262 de part et d'autre du canal de la Souchez. Ces aménagements concernent :

- les illuminations de fin d'année. Celles-ci ne seront envisageables qu'à l'issue de la rénovation de l'éclairage public sur le territoire de la commune de Loison-sous-Lens,
- la mise en place d'une pelouse champêtre sur les accotements de part et d'autre de la chaussée au printemps 2010.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Signalisation du centre social :

Monsieur le Maire présente au Bureau Municipal deux devis :

- 1°) pose de signalisation directionnelle - montant du devis de la société SES :
- 2 567,21 € TTC
- 2°) panneaux à poser sur la façade du bâtiment - devis de M. GAUMET :
- 823,98 € TTC

Avis favorable du Bureau Municipal.

- 63 Bis rue de la République :

Monsieur le Maire rappelle au Bureau Municipal que la ville est propriétaire de l'immeuble sis au 63 bis rue de la République. Ce bâtiment est en très mauvais état et présente un danger pour la sécurité publique. De plus, les fuites de toiture et de chéneau provoquent des dégâts dans l'habitation mitoyenne. La démolition de cet immeuble est inscrite au budget 2009. Monsieur le Maire propose la démolition de cet immeuble.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Monsieur CAPILLON Daniel intervient au sujet de la ducasse de juillet.

« Monsieur Le Maire, vous avez trouvé déplacé la demande de deux associations Noyelloises que vous aviez contacté par l'intermédiaire de vos services, pour savoir comment faire face à l'absence d'un groupe Polonais que vous auriez payé 1 990 € et que vous auriez dû en plus nourrir et désaltérer.

La demande de 300 € pour chaque association pour deux prestations dimanche et lundi sur cette ducasse de juillet.

300 € paraissent bien peu par rapport au presque 2 000 € demandés par le groupe Polonais.

Les deux associations Noyelloises n'ont pas de locaux, pas de buvette permanente et ne bénéficient pas de transport gratuit. Ils n'ont que leurs petits moyens !!

Par le passé cela a été fait et jamais vous et vos conseillers venant de l'ancien conseil vous ne vous êtes opposés, vous étiez à l'époque adjoint aux associations !!

Pourquoi accorder à certains ce que vous refusez à d'autres.

“Sachez que la municipalité sera toujours de votre côté”

C'est ce que vous répétez à chaque rencontre avec les associations “Formule magique”.

Hélas ce ne sont que des paroles que vous dites quand vous n'avez rien d'autre à dire ».

- Monsieur Le Maire demande à Monsieur CAPILLON Daniel de lui fournir le nom de ces associations.

- Monsieur CAPILLON Daniel refuse en soulignant le fait que Monsieur Le Maire les connaît.

- Monsieur Le Maire reste sur ses positions et réitère : « Je vous pose la question ».

- Monsieur CAPILLON Daniel demande à Monsieur Le Maire de regarder dans ses archives.

- Monsieur Le Maire trouve scandaleux que des associations osent demander la somme de 300 € pour participer à des manifestations communales. De plus, il rappelle à Monsieur CAPILLON Daniel que l'association COUNTRY CLUB s'est vue attribuer une subvention exceptionnelle pour l'achat de chapeaux et de T-shirts et que l'association MARIACH' A CHABOT a bénéficiée d'une subvention exceptionnelle pour l'achat d'une robe de mariée.

Il soulève le fait que l'OMS dissoute, le country club a récolté les fonds restants, alors qu'habituellement quand une association est dissoute, les sommes restantes sont reversées au CCAS.

Monsieur Le Maire affirme de nouveau qu'il trouve scandaleux cette intervention, ces associations n'ayant jamais étant mises de côtés et qu'une sonorisation va bientôt être mise à la disposition de chaque association Noyelloise.

De plus, il prend comme exemple l'avenir musical, cette association s'implique réellement et ne demande pas systématiquement de subventions exceptionnelles.

- Monsieur CAPILLON Daniel évoque le fait que le même système avait été voté lors d'une séance de conseil municipal au temps au Monsieur Le Maire était encore Adjoint.

- Monsieur Le Maire demande à Monsieur CAPILLON Daniel de le lui prouver et répète qu'une association ne recevra pas de subvention pour la participation aux manifestations communales.

- Madame POULAIN Maryvonne précise que les documents seront fournis lors du prochain conseil municipal.

- Monsieur Le Maire demande à Monsieur CAPILLON Daniel si lors de son mandat en tant qu'adjoint aux fêtes, il n'a jamais fait appel à des sociétés extérieures et lui demande combien cela lui coûtait.

- Monsieur CAPILLON Daniel confirme que lui-même faisait appel à des sociétés extérieures lors de certaines manifestations.

- Monsieur Le Maire clôture ce point en précisant que l'avis du Conseil Municipal étant négatif on ne change pas les positions. Il ne faut pas tout mélanger, c'est anormal et illogique de réagir de la sorte.

- Madame POULAIN Maryvonne demande si de plus amples informations peuvent être apportées par rapport au voyage des personnes âgées en Alsace.

- Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'il n'a pas été possible d'augmenter le nombre de places, car tout était loué sur place.

- Madame POULAIN Maryvonne demande si une liste d'attente a été établie et si les personnes ayant participé au voyage l'an dernier ont été prioritaires ?

- Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie l'informe qu'effectivement le principe de partir avec des personnes ayant fait le voyage l'an passé est maintenu.

- Madame POULAIN Maryvonne fait donc remarquer que tous les ans nous rencontrerons les mêmes personnes.

- Madame DELVALLEZ-PICHARD Valérie précise que ce système n'est effectif que pour ses deux années mais pas au delà. En effet, cette année nous avons voulu remercier les personnes nous ayant fait confiance l'an passé.

Pour l'année prochaine, une réunion aura lieu afin de connaître les désirs de chacun. Au cours de celle-ci le lieu pourra également être déterminé.

En ce qui concerne le nombre de places, on pourrait aller jusque 80 personnes (le maximum autorisé par l'ANCV). Deux autocars seraient donc nécessaires.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la signalisation pour le centre social sera posée dans les quinze jours à venir ainsi que la pose sur le bâtiment.

- Madame POULAIN Maryvonne demande à Monsieur Le Maire si il envisage de procéder à l'inauguration du centre social Kaleïdo espace Jean-Claude HUGOT».

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que l'inauguration du centre social aura lieu avant la fin de l'année en cours.

Madame POULAIN Maryvonne indique que le groupe « Noyellois, Avec vous, Unis pour agir » vote contre le point sur la ducasse.

Adopté à l'unanimité, (sauf pour le point sur la ducasse).

➤ Bureau Municipal du 27 août 2009 :

- SUBVENTIONS :

- Fédération Départementale des Caisses d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que le Conseil d'Administration de la Fédération Départementale des Caisses d'Allocations Familiales du Pas-de-Calais en date du 30 juin 2009 a décidé d'accorder à la commune un complément de financement concernant le projet « Atelier ID Création ». Le montant de l'aide accordée s'élève à 200 €.

- Subvention Européenne :

Monsieur JANISZEWSKI Hervé fait savoir au Bureau Municipal qu'après examen des projets reçus, le dossier relatif au programme L'Europe pour les citoyens – jumelage de villes – rencontres de citoyens a été retenu pour bénéficier d'une subvention d'un montant de 4 386,92 €.

- Conseil Général :

* Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal que lors de sa séance du 09 juillet 2009, la Commission Permanente du Conseil Général a retenu au titre du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, les travaux suivants :

- aménagement des rues Pasteur et du 14 juillet. Travaux de voirie, d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public,

Le montant de cette subvention s'élève à 15 000,00 €.

* Monsieur Le Maire fait savoir au Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur TRONI Bruno, Conseiller Général du Canton de Noyelles-sous-Lens et Maire de Billy-Montigny, nous informant que la commission du Conseil Général a décidé de nous octroyer une subvention d'un montant de 52 839,72 € pour la réfection de la toiture terrasse du complexe sportif.

- GRIPPE A :

Monsieur Le Maire indique au Bureau Municipal les mesures prises dans le cadre de la possible pandémie grippale.

- A) une note sur les règles d'hygiène a été transmise à l'ensemble du personnel communal (voir annexe),
- B) 5 000 masques FFP2 sont en cours d'acquisition. Livraison prévue pour la mi-septembre,
- C) Des affiches ont été apposées aux portes de tous les sanitaires des bâtiments municipaux,
- D) Un état des lieux des sanitaires a été effectué pour s'assurer de la bonne mise en place de distributeurs de savon ainsi que d'essuie-mains,
- E) Vérification dans les écoles de la disponibilité d'une pièce de confinement,

Au fur et à mesure de l'évolution de la pandémie, il s'agira pour la commune d'assurer la continuité du service public.

Concernant l'éventuelle fermeture des accueils périscolaires, cela se fera au cas par cas et en fonction des mesures prises par le gouvernement.

- PLAN GRAND FROID 2009/2010 :

Monsieur Le Maire informe le Bureau Municipal qu'il a reçu un courrier de Monsieur VANCAILLE Michel, Président de la CommunAupole de Lens-Liévin, souhaitant reconduire pour la prochaine période hivernale, la convention de partenariat avec l'APSA, la DDASS et la CROIX ROUGE.

Il nous sollicite donc afin d'étudier la possibilité de renouveler la mise à disposition d'une salle qui permettrait d'assurer l'hébergement d'une vingtaine de personnes dès le déclenchement du niveau « Grand Froid ».

Avis favorable.

- Baptême civil :

Monsieur Le Maire propose au Bureau Municipal de remplacer « le grand livre notre enfant » offert pour les baptêmes civils par des chèques cadeaux d'une valeur de 15 €.

Avis favorable du Bureau Municipal.

- Madame BLANCHARD Sandra informe le Bureau Municipal qu'un personnel municipal en place, a obtenu son concours d'éducateur sportif. Cette obtention permet à l'agent concerné d'intervenir dans les écoles afin de sensibiliser les élèves à la pratique sportive, d'autre part d'amener ces enfants à se rendre dans les clubs sportifs.

Avis favorable de principe.

Adopté à l'unanimité.

3 – Adoption des commissions :

• **Commission bibliothèque du 16 juin 2009 :**

Faute d'élus présents en nombre suffisant pour présenter le contenu de la commission médiathèque, madame BANACH a décidé de le développer lors de la commission centre culturel du mardi 23 juin 2009. L'intégralité de son contenu a donc été adoptée à l'unanimité ce jour.

Ordre du jour :

Présentation des animations et ateliers autour du livre

Programmation des animations septembre 2009 – juin 2010

Exposition succincte de l'enquête auprès de la population sur les besoins culturels

Questions diverses



Présentation chronologique des animations et ateliers autour du livre [enfants/adultes] :

[Voir détail pages suivantes] – Mise à jour 12 juin 2009

	P.M.I. Protection maternelle infantile	Accueil des scolaires	Action lecture dans les écoles	Lecture à voix haute	Raconte-moi une histoire
Démarrage	1997	1997	1997	1997	1998
Contenu	Éveil aux livres	Animations autour du livre + musique + prêt de livres Un temps fort thématique 1 fois/semestre	Lecture d'albums en petits groupes par les parents d'élèves	Lecture d'histoires à voix haute (nouvelles, contes, poésie...)	Lecture, jeux autour du livre et ateliers créatifs
Public concerné Nombre	Nourrissons et parents Max. 15 familles	19 classes Maternelle- Primaire (CP-CE1) Pour les temps forts, accueil CE2 → Collège	12 classes maternelles 1 classe primaire	Les résidents de l'EHPAD Max 20 personnes	Enfants de 5 à 10 ans Maximum 10 enfants

	<i>P.M.I. Protection maternelle infantile</i>	<i>Accueil des scolaires</i>	<i>Action lecture dans les écoles</i>	<i>Lecture à voix haute</i>	<i>Raconte-moi une histoire</i>
Fréquence	Tous les mardis matin au dispensaire (rue de Courtaigne)	Mardi-Jeudi-Vendredi (fréquence variable) + portage de livres dans les classes	Fréquence variable (1 fois/semaine à 1 fois/mois)	Tous les 15 jours le mardi a-midi	1 fois par mois le mercredi a-midi ou samedi matin
Personnel mis à disposition	2 agents communaux	6 agents communaux	1 agent référent pour le suivi du projet	3 agents communaux (fonctionnement par binôme)	3 agents communaux (fonctionnement par binôme)

	<i>Comité de lectures adultes</i>	<i>Ateliers du midi</i> (suspendus depuis mars 2006)	<i>Bébé bouquine</i>	<i>Ludothèque</i>	<i>Lecture de plein air</i> (modification à compter de l'été 2009)
Démarrage	1998	2000	2001	2002	2002
Contenu	Présentation des nouveautés de la littérature française et internationale	Activités culturelles libres : lectures, cdroms ludo-éducatifs, cyberpoint	Éveil aux livres	Animations lecture et jeux autour du livre Participation aux temps forts	Lecture et jeux autour du livre en extérieur 2 quartiers = Rue Ampère/Rue d'Harnes
Public concerné	Public adulte + résidents de l'EHPAD	Collégiens fréquentant la cantine	Nourrissons de quelques mois à 4 ans + parents	Enfants fréquentant la ludothèque	Enfants et adolescents
Nombre	Max. 25 personnes	Max. 8 jeunes		Max 10 enfants 4-9 ans	Maximum 30 personnes
			Participation des enfants de la halte-garderie		
Fréquence	1 fois / semestre alternance du lieu = bibliothèque/EHPAD	Mardi-Jeudi-Vendredi 12h10-12h40	2 fois par mois le mercredi et samedi entre 10h et 12h	1 fois par mois le samedi a-midi (alternance du lieu = bibliothèque/ludothèque)	Mercredi et Vendredi de juillet-août 14h-17h
Personnel mis à disposition	2 agents communaux	2 agents communaux	1 agent communal	3 agents communaux (fonctionnement par binôme)	8 agents communaux (fonctionnement par binôme) + partenariat avec LTO pour la rue Ampère depuis

	Comité de lectures adultes	Ateliers du midi (suspendus depuis mars 2006)	Bébé bouquine	Ludothèque	Lecture de plein air (modification à compter de l'été 2009)
					2007

	Halte-garderie	Clsh maternel	Projet lecture classes SEGPA	Ateliers d'éveil artistique (atelier achevé en juin 2007)	Comité de lecture adolescents (suspendu depuis septembre 2008)
Démarrage	2003	2004	2005	2006	2006
Contenu	Éveil aux livres	Animations lecture et jeux autour du livre Participation aux temps forts	Formation à la lecture d'albums à voix haute Objectif : Lecture d'albums aux classes maternelles/primaires et aux résidents de l'EHPAD	Éveil musical éveil corporel en partenariat avec Culture Commune	Découverte de la littérature de jeunesse en partenariat avec les professeurs du collège
Public concerné Nombre	Enfants de 15 mois à 3 ans	Enfants de 3 à 6 ans fréquentant le clsh	Collégiens de 6e et 5e SEGPA	Enfants 18 mois-4 ans + parents	3 classes de 4ème collège
		Max. 10 enfants		Max 10 enfants + parents	
Fréquence	1 fois / mois à la halte-garderie le mercredi matin	1 fois / mois à la bibliothèque le mercredi à partir de 10h30	1 fois / mois	1 fois par mois le mercredi de 11h à 12h	3 créneaux d'une heure tous les 15 jours
Personnel mis à disposition	1 agent communal	3 agents communaux (à tour de rôle)	1 lectrice professionnelle de l'association « Lis avec moi » Financement conseil général	1 agent communal + intervenants extérieurs Divers : ateliers financés dans le cadre de la politique de la ville	3 agents communaux

	Atelier d'éveil musical	Club lecture ados	Projet lecture CLIS <i>(classe d'intégration scolaire)</i>	Expositions et animations temporaires
Démarrage	Octobre 2007	Décembre 2007	Octobre 2008	
Contenu	Exploration sonore Comptines Découverte d'instruments	Découverte et partage de la littérature	Formation à la lecture d'albums à voix haute Objectif : Lecture d'albums aux classes maternelles	Expositions interactives outils d'animations ateliers, spectacles portant un thème, un auteur...
Public concerné Nombre	Enfants de 2 à 4 ans + parents Maximum 10 enfants + parents	À partir de 13 ans	CLIS de l'école Jean Rostand	Tout public Partenariat : scolaires (écoles + collège) – structures municipales et associatives
Fréquence	1 fois par mois le mercredi de 11h à 12h	Environ toutes les 6 semaines	1 fois / mois	1 fois / semestre de chaque année
Personnel mis à disposition	2 agents communaux <i>formés à l'éveil musical par l'association Artdooki en septembre 2007</i>	2 agents communaux	1 lectrice professionnelle de l'association « Lis avec moi » Financement communauté	Toute l'équipe

II) Propositions de programmation des animations septembre 2009 – mars 2010 :

Dates	Propositions	Contenus/Public	Coûts
Septembre- Octobre 2009	- Raconte-tapis « Le machin » prêté par la médiathèque départementale du Pas-de-Calais	Contenu : tapis « en relief » propice à la lecture de l'album Public : scolaires (maternelles) – structures municipales et associatives – jeune public de la médiathèque	Assurance à prévoir
	- Découverte de la médiathèque avec un parcours ludique (ateliers)	Contenu : repérage des collections au sein de la médiathèque / savoir effectuer efficacement une recherche documentaire Public : scolaires (CM1-CM2-6e)	
Du 17 novembre au 5 décembre 2009	Expositions et animations autour du chocolat - Durant ces 3 semaines = accueil des scolaires (de la maternelle au collège) + structures municipales et associatives + tout public	Contenu : - Exposition « Chocomania » = objets retraçant l'histoire du chocolat (Association Bib'Anim'Expo) - Exposition « Passion chocolat » = 9 panneaux informatifs (Instants Mobiles) - Jeu concours « familial » à partir de l'exposition ci-dessus. A gagner : ballotins de chocolat + livres sur le chocolat - Séances choco-littéraires : lectures tout public de textes courts. Tout public. <u>17/11 + 5/12</u> - Séance « Raconte-moi une histoire » + atelier cuisine (en partenariat avec le centre social) – Enfants 5-10 ans. <u>18/11</u> - Projection au centre culturel du film « Charlie et la chocolaterie » + goûter = tout public + clsh + caj + cmj. <u>25/11</u> - Atelier chocolat avec un artisan chocolatier – contact à prendre. - Spectacle « Chocolat littéraire » par le petit théâtre – dès 3 ans. Tarif : 3€. <u>2/12</u>	- Location : 540 € / mois + assurance + transport (Lagny/Marne) - Achat : 897 € TTC - Coût à déterminer - Coût : ingrédients - Coût : film en consultation - Coût à déterminer - Coût : 370€ TTC + défraiement (Paris) + repas
Mercredi 9 décembre 2009	Spectacle très jeune public (1-4 ans) « Je nais papier » par le théâtre T	Une séance proposée dans le cadre de l'animation « Bébé bouquine ». Entrée gratuite.	Coût : 791,25€ TTC + défraiement (Paris) + repas

Dates	Propositions	Contenus/Public	Coûts
<i>Du 26 au 31 janvier 2010</i>	<i>15e salon du livre jeunesse de Douai organisé par l'association « Brouillons de culture »</i>	<i>Rencontre des écoles avec des auteurs-illustrateurs. En 2010, la priorité sera donnée à l'école primaire Jean Moulin et aux classes de CE2-CM1-CM2. Fait partie de leur projet d'école (rencontre commission transversale/directeurs du 28 mai 2009). Donc pas de rencontres pour les écoles maternelles en 2010.</i>	<i>Coût : 560€ pour 6 interventions + repas</i>
<i>Du 16 au 27 mars 2010</i>	<i>Exposition et animations autour de l'auteur-illustrateur Claude BOUJON</i>	<i>- Exposition interactive jeune public « Boujon encore » de l'association « Bib-Anim'expo » - Spectacle jeune public = en cours de recherche</i>	<i>- Coût : 540€ / mois + assurance + transport</i>

III) Exposition succincte de l'enquête (audit) auprès de la population sur les besoins culturels :

- Pourquoi une enquête ou audit ? : Les rapports d'activités de la médiathèque montrent depuis quelques années une baisse significative de la fréquentation. Les techniciens de terrain peuvent apporter des réponses à ce constat sans pour autant s'appuyer sur des données concrètes et réalistes. A ce jour, aucune étude locale sur la vie culturelle n'a été réalisée. De ce fait, l'opportunité d'utiliser les services d'un stagiaire formé à la réalisation d'audit s'est présentée à la municipalité comme un outil précieux de prise de décision. Ainsi, Céline CARPENTIER, étudiante en master sciences de l'information et du document (BAC + 4) a entamé un stage à la médiathèque dès le 14 avril 2009 autour de cette mission. A la date de la commission, la mission est en cours et s'achèvera le 31 juillet 2009.
- Calendrier de réalisation de la mission et questionnaire diffusée (en annexe).

Iç) Questions diverses :

- Fête des parents lecteurs du 22 juin 2009 : 66 parents lecteurs, recensés sur la commune, sont invités par la municipalité ce lundi 22 juin à 17h. Lors de cette réception, ils recevront plusieurs cadeaux : un agenda 2009-2010, un abonnement multimédia et une invitation pour un spectacle jeune public d'octobre 2009. Ces parents lecteurs sont actifs dans les écoles maternelles et dans une classe de CP du groupe scolaire Jean Moulin.
- Été 2009 à la médiathèque :
 - Pour les enfants des centres de loisirs :
 - Juillet 2009 :
 1. Accueil des centres de loisirs maternels (7 créneaux d'une heure) sur le programme suivant : la thématique de l'ogre et le géant abordée par l'intermédiaire d'un raconte-tapis « L'ogre Baborco », de lectures et jeux autour du livre.
 2. Accueil des centres de loisirs primaires (8 créneaux d'une heure) sur le programme suivant : la thématique de la nature et l'environnement abordée par l'intermédiaire d'une boîte à contes « Grosse légume », de lectures et jeux autour du livre.
 - Août 2009 :

Les thématiques seront inversées : le centre de loisirs maternel sera accueilli sur la thématique de la nature / l'environnement; le centre de loisirs primaire sur celle de l'ogre / le géant.

- *Pour le jeune public :*
- Juillet / Août 2009 :
- Les lectures de plein air rue Ampère au niveau des immeubles le mercredi de 14h à 16h : 4 rendez-vous = 8 et 22 juillet / 5 et 19 août
- Une nouvelle animation en médiathèque « Du soleil dans les livres » dès 4 ans le mercredi et samedi entre 14h30 et 16h30 : 7 rendez-vous = 11-15-25-29 juillet / 12-22-26 août. L'objectif est de permettre à l'enfant de choisir son activité : lectures, jeux, tapis de lecture... Aucune inscription préalable.

ANNEXES

Calendrier de réalisation de la mission de Céline CARPENTIER :

- Semaine 1 (14/04 au 18/04)
 - Mardi :
 - Prise de contact. Visite des locaux. Présentation rapide avec le personnel.
 - Analyse des statistiques de fréquentation à partir des rapports annuels de la médiathèque départementale de prêt du Pas de Calais et de la Direction du livre et de la lecture.
 - Réflexion sur la méthodologie à mettre en œuvre pour la réalisation de l'audit.
 - Présentation de la méthodologie pour validation.
 - Réflexion à une problématique, à un angle d'étude pour le questionnaire à destination des collaborateurs.
 - Mercredi :
 - Construction et élaboration de la problématique.
 - Construction de la grille d'entretien.
 - Présentation de la grille pour validation.
 - Réflexion sur l'annonce de l'audit à l'ensemble des collaborateurs.
 - Étude de la situation géographique et de l'agenda culturel du Centre culturel Évasion.
 - Réflexion sur le support de communication et les lieux les plus appropriés.
 - Jeudi :
 - Analyse de l'existant.
 - Réflexion à une problématique, à un angle d'étude pour le questionnaire à destination de la population.
 - Construction et élaboration de la problématique.
 - Vendredi :
 - Choix de la problématique.
 - Réflexion et choix du support de communication et des lieux les plus appropriés.
 - Début des entretiens avec les collaborateurs
 - Samedi (matin) :
 - Présentation de l'audit par Séverine Vasse à l'ensemble des collaborateurs au cours d'une réunion.
 - Entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
- Semaine 2 (21/04 au 26/04)
 - Mardi :
 - Entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
 - Prise de rendez-vous avec les directeurs des CLSH noyellois
 - Observation du club de lecture ados
 - Rencontre et entretien avec l'élue à la jeunesse Sandra Blanchard
 - Début de l'élaboration du questionnaire à destination de la population

- Mercredi :
 - Entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
 - Rencontre et entretien collectif avec les responsables du CAJ noyellois
 - Élaboration du questionnaire et présentation du questionnaire à Séverine Vasse

- jeudi :
 - Entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
 - Mise en forme du questionnaire
 - Rencontre et entretien avec le directeur du CLSH primaire noyellois et prise de rendez-vous pour rencontrer les parents
 - Prise de rendez-vous avec le centre social

- vendredi :
 - Entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
 - Mise en forme du questionnaire à destination de la population
 - Validation du questionnaire
 - Rendez-vous et entretien avec la directrice au CLSH maternel noyellois

- samedi (matin) :
 - Fin des entretiens avec les collaborateurs de la médiathèque
 - Fin de la mise en forme du questionnaire et validation
 - Impression de questionnaires

- dimanche (matin) :
 - Au cours de la cérémonie des jeunes électeurs noyellois, distribution et incitation à remplir les questionnaires sur place.
 - Rencontre avec Monsieur le Maire, Alain Roger et le Conseil Municipal Des Jeunes

- Semaine 3 (28/04 au 02/05)

- Mardi :
 - Synthèse de chaque questionnaire des collaborateurs
 - Impression de questionnaires à destination de la population
 - Rencontre avec les animateurs et la directrice du CLSH maternel, remplissage de questionnaires et dépôt de questionnaires à l'intention des parents

- Mercredi :
 - Étude de l'enquête réalisée par l'observatoire de l'Enfance en France sur les jeunes et leurs loisirs
 - Fin de la synthèse des questionnaires
 - Préparation de l'entretien avec la responsable du centre social
 - Entretien avec la responsable du centre social et consultation de documents

- Jeudi :
 - Visite des locaux de la Mairie, présentation aux élus et au personnel
 - Rencontre et entretien avec le directeur général des services
 - Visite au centre social pour expliquer la démarche méthodologique relative au questionnaire
 - Dépôt de questionnaires au magasin Lidl après autorisation de la responsable du magasin
 - Rencontre avec le second directeur du CLSH primaire et remise de questionnaires pour la direction et les animateurs
 - Distribution de questionnaires aux parents à la sortie des CLSH primaires et maternels

- Semaine 4 (05/05 au 09/05)

- Mardi :

- A l'intention des collaborateurs de la médiathèque : rédaction du guide de bon usage du questionnaire.
- Distribution du guide
- Prise de rendez-vous avec le directeur de l'école de musique
- Rencontre avec le responsable de la communication Frédéric Blanchard

- Jeudi :

- Rencontre avec le directeur de l'école de musique
- Entretiens
- Distribution de questionnaires
- Prise de rendez-vous dans les écoles et au Collège
- Préparation des questionnaires pour les écoles

- Semaine 5 (12/05 au 16/05)

- Mardi :

- Entretien avec Mlle Delobelle à l'école maternelle Cerf Hanotel
- Entretien avec M. Douchet à l'école Jean Rostand
- Entretien avec Sabine Banach, adjointe à la culture

- Mercredi :

- Entretien avec M. Zidzou au Collège Pierre Brossolette
- Entretien avec les professeurs de français et de SEGPA
- Distribution et collecte de questionnaires à la permanence CAF du centre social
- Distribution et collecte de questionnaires au Centre Évasion (répétitions ateliers danse du cercle laïque)
- Distribution et collecte de questionnaires au centre social (atelier cuisine, cyberpoint)

- Jeudi :

- Rencontre avec Mme Carpentier à l'école Jean Moulin
- Rencontre avec les élèves et les enseignants
- Distribution de questionnaires
- Entretien à la crèche, halte-garderie avec Mme Isabelle Merlier
- Entretien avec Mme Stasik à l'école Basly
- Rencontre d'enseignantes
- Distribution de questionnaires

- Vendredi :

- Rencontre avec les usagers du centre social, distribution et recueil de questionnaire
- Présentation de l'enquête au cours du Comité de quartier au centre social
- Distribution et recueil de questionnaires

- Semaine 6 (19/05 au 23/05)

- Mardi :

- Lecture des questionnaires
- Rencontre avec le responsable de l'atelier langue française au centre social
- Distribution de questionnaires
- Nouveau dépôt de questionnaires à la boulangerie de Lidl

- Vendredi :

-Récupération de questionnaires au centre social, à la mairie et à la crèche

- Semaine 7 (26/05 au 30/05)

- Mardi :

-Entretien avec Laurent Lempereur, responsable du service sports et associations

Céline CARPENTIER poursuivra son stage du 16 au 27 juin 2009. Durant cette quinzaine, elle rencontrera les responsables d'associations noyelloises et le public de ces associations. Elle réalisera également une observation participante ou non sur les usagers de la médiathèque. Elle recherchera une méthode afin de cibler les ex-usagers de la médiathèque.

Elle poursuivra ces missions au cours du mois de juillet et veillera à proposer des solutions à partir de toutes les analyses qu'elle aura pu effectuer.

Le rapport d'audit sera présenté à Monsieur le Maire et ses adjoints à l'issue de la fin de la mission.



VILLE DE NOYELLES-SOUS-LENS

ENQUETE

La municipalité effectue une enquête auprès de la population afin de mieux vous satisfaire. Cette enquête est strictement anonyme. Nous souhaitons connaître votre avis et remercions tous ceux et toutes celles qui accepteront de nous répondre.

Merci de bien vouloir déposer ce questionnaire à l'accueil de la Bibliothèque François Mitterrand pour le 20 juin 2009 (dernier délai)

1. Féminin Masculin et Âge :
2. Noyelles- sous-Lens Autres :
3. Maternel Primaire Collège
 Lycée général Lycée technologique Lycée professionnel
 Études supérieures

Si vous êtes au lycée précisez la section, si vous êtes en études supérieures précisez le domaine :

Activité professionnelle :
 Sans emploi Retraité

4. A Noyelles-sous-Lens, vous connaissez l'existence de :
 la bibliothèque l'audiothèque du centre culturel

5. Dans votre ville, vous tenez à l'existence :
de la bibliothèque , de l'audiothèque , du centre culturel
Pour quelles raisons?

.....
.....
.....
.....

6. Le bâtiment est signalé de manière visible dans l'ensemble
de la ville :
 Oui Non

7. L'espace culturel évocation est bien situé dans la ville :
 Oui Non
Pourquoi ?

.....
.....
.....

8. La bibliothèque, l'audiothèque, le centre culturel sont faciles d'accès : Oui Non
Si l'accès est difficile, pour quelles raisons ?

.....
.....
.....

9. D'une manière générale, vous fréquentez la bibliothèque :

- Jamais
- Quotidiennement
- Plusieurs fois par semaine
- Toutes les semaines
- Plusieurs par mois
- Mensuellement
- Rarement

Vous effectuez des emprunts : Oui Non

D'une manière générale, vous fréquentez l'audiothèque :

- Jamais
- Quotidiennement
- Plusieurs fois par semaine
- Toutes les semaines
- Plusieurs par mois
- Mensuellement
- Rarement

Vous effectuez des emprunts : Oui Non

D'une manière générale, à quelle fréquence vous vous rendez au centre culturel :

.....
Vous effectuez des réservations : Oui Non

10. Si vous ne fréquentez pas ces structures, expliquez pourquoi ?

.....
.....
.....
.....

11. De manière générale, vous vous rendez à la bibliothèque et à l'audiothèque :

- Matin Après-midi
 Uniquement pour aller à la bibliothèque, à l'audiothèque ou au centre culturel
 Avant ou après le travail ou l'école
 Avant ou après une activité de loisir
 Avant ou après le shopping

12. Ces lieux sont pour vous synonymes de :

- Rencontre Services Échange Travail Détente
 Découverte
 Loisirs Autres :

13. D'une manière générale, vous êtes satisfait en ce qui concerne :

- | | |
|---|---|
| L'accueil | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les horaires | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| L'accessibilité | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les tarifs | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les formules d'abonnements | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Le délai de prêt | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les documents | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| La programmation (spectacles, expositions...) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les services | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les animations | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les ateliers | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les réservations | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| La communication | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Portail/ réservations en ligne | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| L'aménagement | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| Les ateliers (ex : comité de lecture, bébé bouquine...) | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |

Si vous n'êtes pas satisfait, expliquez pourquoi ?

.....
.....
.....

Si vous participez à des ateliers, des animations... lesquels? Êtes-vous satisfait? Pourquoi?

.....
.....
.....

14. Si vous avez souscrit un abonnement, lequel ?

- Livres Multimédias

15. Vous empruntez dans la section :

- enfants adultes

Vous empruntez :

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Albums | <input type="checkbox"/> Théâtre |
| <input type="checkbox"/> Romans | <input type="checkbox"/> Livres régionaux |
| <input type="checkbox"/> Romans policiers | <input type="checkbox"/> BD |
| <input type="checkbox"/> Poésie | <input type="checkbox"/> Mangas |
| <input type="checkbox"/> Livres en gros caractères | <input type="checkbox"/> Biographie |
| <input type="checkbox"/> Vidéo/DVD | <input type="checkbox"/> Humour |
| <input type="checkbox"/> CD-ROM | <input type="checkbox"/> CD audio |
| <input type="checkbox"/> Point emploi formation | <input type="checkbox"/> Livres-CD |
| <input type="checkbox"/> Premières lectures | <input type="checkbox"/> Revues |
| <input type="checkbox"/> Documentaires | <input type="checkbox"/> Les nouveautés |
| <input type="checkbox"/> Fantastique-fiction | <input type="checkbox"/> DVD musicaux |
| <input type="checkbox"/> Autres : | |

16. Quels sont vos centres d'intérêts ?

.....
.....
.....
.....
.....

17. Vous consultez sur place :

- Tous types de documents
 Uniquement les documents à consulter sur place
 Aucun document

18. Pour quelle durée empruntez-vous des documents :

- 1 journée 1 semaine 2 semaines
 3 semaines 1 mois et plus

19. Le délai de prêt de 3 semaines est suffisant :

- Oui Non

Si non, que proposez-vous?

.....
.....
.....

20. Vous rendez des documents (tous supports) en retard :

- Jamais Parfois
 Régulièrement Toujours

Si cela vous arrive, pour quelles raisons :

- Oubli Pas le temps
 Consultation inachevée
 Autres:

Utilisez-vous la prolongation du prêt par téléphone ou mail ?

- Jamais
- Parfois
- Régulièrement
- Toujours

21. Pour trouver des documents, vous procédez le plus souvent de la manière suivante :

- Vous recherchez seul les documents dans les rayonnages.
- Vous consultez le catalogue
- Vous faites appel aux bibliothécaires
- Vous demandez aux autres usagers
- Vous consultez le Portail de la bibliothèque
- Vous effectuez des réservations en lignes
- Vous effectuez des réservations par téléphone
- Autre :

22. Vous utilisez les outils de suggestions mis à votre disposition (cahier de suggestions, boîte à idées) :

- Toujours
- Jamais
- Souvent
- Parfois
- Rarement

Si vous ne les utilisez pas, pour quelles raisons ?

.....

23. Les outils que vous utilisez pour vous aider dans vos choix sont :

- Affiches
- Catalogue
- Guide du lecteur
- Classeurs d'informations
- Portail
- Revue de presse
- Réservation de documents

en ligne

- Résumé des livres présentés lors des comités de lecture
- Boîte à idées
- Cahiers de suggestions d'achats

24. Quels sont les services (documents et autres) que vous souhaiteriez trouver à l'avenir ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

25. Êtes-vous régulièrement informé des activités réalisées par la bibliothèque, l'audiothèque et le centre culturel :

- Oui Non

Par quels moyens?

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Presse | <input type="checkbox"/> Affiches |
| <input type="checkbox"/> Site web/portail | <input type="checkbox"/> Courrier |
| <input type="checkbox"/> Enseignants/établissements scolaires | |
| <input type="checkbox"/> Tracts publicitaires | <input type="checkbox"/> Portes ouvertes |
| <input type="checkbox"/> Office du tourisme | <input type="checkbox"/> Bouche à oreille |
| <input type="checkbox"/> Autres:..... | |

26. Selon vous, « Espace Culturel Évasion » et Bibliothèque F. Mitterrand désignent-ils le même lieu ?
Oui Non

Que signifie pour vous l'appellation «Espace culturel Évasion»?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

27. Remarques diverses :

.....
.....
.....
.....
.....
.....

- Madame BANACH Sabine informe le Conseil Municipal que cette commission a dû être annulée et reportée en raison du manque de personnes présentes.

Adopté à l'unanimité.

- **Commission culture du 23 juin 2009 :**

PROPOSITIONS POUR LA SAISON 2009/2010
--

Octobre 2009

- Ouverture de saison : François CORBIER
 - date : le 2 octobre 2009
 - coût : 1 500 € + Défraiements + réception
- Charlemagne – Spectacle en résidence
 - date : le 16 octobre 2009
 - coût : 80 € (accueil)
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Choeur de JITRO (chorale de la République Tchèque)
 - date : le 24 octobre 2009
 - coût : 2000 € y compris l'hébergement + repas
 - Tarifs : 10€ (pré-réservation) / 12€
- Bal à Boum – Spectacle jeune public (dès 3 ans)
 - date : le 28 octobre 2009
 - coût : 1 402 € + repas
 - Tarif : 3€
 - A noter que lors de la fête des parents lecteurs du 22 juin, les familles (père, mère et enfants) ont reçu une invitation gratuite pour assister à cette représentation.

Ces 4 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Novembre 2009

- Soirée découverte des musiques du monde : l'Italie
 - date : 6 novembre 2009
 - coût : à déterminer
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- une résidence La compagnie Epsylonn
 - date : 26 octobre au 4 novembre 2009 + une ou deux représentations en 2010
 - coût : 1500 €
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Diffusion du film Charlie et la chocolaterie (dans le cadre des animations proposées sur le thème du chocolat à la médiathèque)
 - date : le 25 novembre 2009
 - coût : budget bibliothèque (94 €)

Ces 3 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Décembre 2009

- Chocolat littéraire (spectacle jeune public) dans le cadre des animations proposées sur le thème du chocolat
 - date : le 2 décembre 2009
 - coût : 370€ TTC + défraiements + repas (budget bibliothèque)
 - Tarif : 3€
- Ni fleurs, ni couronnes, ni farandoles, ni pièce montée (les tréteaux de l'impasse)
 - date : le 6 décembre 2009
 - coût : 1 200 € + accueil
 - Tarifs : 10€ (pré-réservation) / 12€
- Je nais papier (spectacle 1-4 ans) proposé dans le cadre de l'animation « bébé bouquine »
 - date : 9 décembre 2009
 - coût : 791,25 € TTC + défraiements + repas (budget bibliothèque)
 - Entrée gratuite

Ces 3 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Janvier 2010

- une résidence de la compagnie L'ouïe Fine : Enchantiez Messieurs Mesdames
 - date : du 18 au 24 janvier 2010 – représentation le 24 janvier 2010
 - coût : 4 436 € + accueil. Ce spectacle bénéficie de l'aide à la diffusion
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Thé et confiance par la compagnie du préau.
 - date : 31 janvier 2010
 - coût : 6 900 HT + accueil
 - Tarifs : 10€ (pré-réservation) / 12€

Ces 2 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Février 2010

- festival jeune public : proposition de la société de production FESTIMÔME
 - date : du 1er au 19 février 2010 à raison de plusieurs spectacles par semaine
 - coût : prêt de salle + plaquettes info + quelques repas
- Festival LES ENCHANTEURS en collaboration avec Droit de cité* (détail en annexe)
 - date : 27 février 2010
 - coût : selon les propositions faites par Droit de cité ultérieurement (entre 2000 € et 4000 €)

Ces 2 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Mars 2010

- Face à Face. Comédie de boulevard
 - date : le 7 mars 2010
 - coût : 8 000 € HT (tout compris)
 - Tarifs : 10€ (pré-réservation) / 12€
- Mineurs dell'arte. Théâtre en partenariat avec Mémoire de mines
 - date : le 14 mars 2010
 - coût : 3 700 € + accueil – Coût à partager avec l'action mémoire de mines
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Soirée irlandaise en partenariat avec le service jumelage et l'association SLAINTE
 - date : 20 mars 2010
 - coût : budget jumelage
 - Tarifs : 7€ (pré-réservation) / 10€
- Rassemblement chorale avec l'association « Chanson contemporaine »
 - date : les 27 et 28 mars 2010
 - coût : 1 000 €
 - Tarif : 5€

Ces 4 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Avril 2010

- Humour : Pierre Yves Kiebbe
 - date : le 09 avril 2010
 - coût : 1 500 € + accueil
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Humour : Gilles Amiot le bal des poussières
 - date : le 16 avril 2010
 - coût : 1794 € + défraiements et accueil
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€
- Les zygotoons- spectacle jeune public
 - date : le 14 avril 2010
 - coût : 1 260 € + accueil
 - Tarif : 3€
- Stanko : soirée Tango argentin + initiation au tango en fin d'après midi
 - date : le 24 avril 2010
 - coût : 2 300 € + accueil
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€

Ces 4 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Mai 2010

- Les sons du nord festival rock en collaboration avec Music Transfert Protocol
 - date : les 7, 8 et 9 mai 2010
 - coût : 6 000 € + mise à disposition du 43 rue de carvin
- Un bal folk par le groupe Orage sur la plaine
 - date : le 29 mai 2010
 - coût : 880 € + accueil
 - Tarifs : 5€ (pré-réservation) / 7€

Ces 2 points ont été adoptés à l'unanimité par les membres de la commission.

Questions diverses :

La problématique de la communication de la saison culturelle a été abordée. Plusieurs axes ont été dégagés et seront étudiés :

- la mise en place de panneaux extérieurs au centre culturel
- la mise en place de public relais visant à faciliter la communication d'évènements
- la collecte des messageries du public afin de communiquer efficacement et rapidement
- l'utilisation d'annonces sur Radio Plus (convention) et Fréquence Nord
- le recours à un emploi aidé (CAE)
- les moyens nécessaires pour communiquer sur les villes extérieures

Ce point a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

MISE EN PLACE D'UN ATELIER ARTS PLASTIQUES

Septembre 2009 :

Mise en place d'un atelier d'Arts Plastiques au centre culturel Évasion animé par un(e) plasticien(ne). Les ateliers seraient répartis de la manière suivante :

- le vendredi de 17h00 à 18h30 pour les 8 - 11 ans
- le samedi de 10h30 à 12h00 pour les 5 – 7 ans

Pas d'atelier pendant les vacances scolaires.

Démarrage le vendredi 11 septembre 2009

coût : 2 séances d'1h30 de septembre à décembre = 700€ + frais de déplacement + 1000 € d'achat matériel de base.

Ce point a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

ADHESION A L'ASSOCIATION DROIT ET CITE

En quelques mots ...

L'association "Droit de Cité" est une association intercommunale de développement culturel régie par la loi 1901. Droit de Cité est née en 1991 de la volonté de conjuguer des projets locaux et une coopération intercommunale dans le cadre d'un développement concerté. Sa vocation est d'impulser une dynamique culturelle sur le bassin minier du Pas de Calais en accompagnant les villes et leurs populations dans une démarche d'ouverture et de découverte culturelle.

A ce jour, l'association, présidée par Monsieur Bernard Czerwinski (Maire de Drocourt) et dirigée par Monsieur Laurent Bridoux, compte vingt communes adhérentes et sept communes dites " associées ". Celles-ci se répartissent sur trois communautés d'agglomérations en Pas-de-Calais.

CommunAupole Lens/Liévin : [CALL](#) Communauté d'Agglomération Béthune/Bruay : [ArtoisComm.](#)
Communauté d'Agglomération Hénin/Carvin : [CAHC](#)

Le travail de droit de cité

Le but de l'association est d'accompagner les communes dans leur développement culturel et d'élaborer avec celles-ci des interventions et des actions cohérentes. Le travail de l'équipe de Droit de Cité est d'être en contact permanent avec les différents interlocuteurs au sein de chaque commune (Élus, responsables des services culturels et des centres culturels, directeurs de MJC, responsables de CAJ,...). Ces personnes constituent de véritables relais.

Les projets communs

Tiot Loupiot : salon d'éveil Culturel pour les 0-6 ans (octobre/novembre), Les Enchanteurs : festival de chansons en Pas-de-Calais (mars/avril), Les Vendredis du Conte : diffusion de spectacles de conte (janvier/décembre), Les Artoises : festival de rue (juin)

Coût pour la commune : 0,66 € par habitant soit 4700 € (0,66 x 6990hb)

Ce point a été adopté à l'unanimité par les membres de la commission.

- Madame BANACH Sabine rappelle que le lancement de saison est programmé au vendredi 02 octobre 2009, et invite tout le monde à y assister.

Adopté à l'unanimité.

- **Commission de la vie associative du 29 juin 2009 :**

La commission commença à 18h45, Monsieur Philippe CERF prit la parole pour rappeler l'ordre du jour.

Monsieur Michel GUILBERT prend la parole pour demander pourquoi la commission a lieu en même temps que la réception des enseignants.

Monsieur Philippe CERF, répond que premièrement les horaires sont décalées, et que les raisons sont multiples:

- Il a un planning professionnel actuellement très chargé.
- Monsieur Laurent LEMPEREUR qui a géré les demandes de planning était en formation toute la semaine précédente.
- Le retour des demandes étaient pour le 12 juin, ensuite il fallait faire la synthèse. De plus nous avons dû rappeler plusieurs associations afin d'avoir les renseignements nécessaires.
- Le planning devait être effectué avant la période de congé pour pouvoir redémarrer avec le nouveau le 31 août 2009.

L'annexe n°1 est le document recensant toutes les demandes des associations utilisant les structures sportives de la commune.

L'annexe n°2 est le travail réalisé par les membres de la commission, toutes les décisions ont été prises à l'unanimité et pour répondre au mieux aux besoins des associations Noyelloises. Sachant que le planning n'est pas fermé, il pourra évoluer en fonction des demandes et des besoins de chaque utilisateur.

Question diverse :

Monsieur Michel GUILBERT demande la possibilité d'occuper le hall du complexe sportif Léo Lagrange 2 jours par semaine pour l'association country.

Monsieur Philippe CERF, lui informe que l'association pourra utiliser celui-ci le lundi et le mardi soir de 18h00 à 21h00.

Monsieur Michel GUILBERT accepte la proposition, il confirmera les horaires d'utilisation à Monsieur Laurent LEMPEREUR, dans les semaines à venir.

- Madame POULAIN Maryvonne fait remarquer qu'il ne faut jamais organiser des commissions lors de la réception des enseignants.

- Monsieur CERF Philippe précise qu'il était dans l'obligation de procéder de la sorte. La date fixée étant la seule disponible.

- Toutefois, Madame POULAIN Maryvonne souhaiterait que l'on ne chevauche plus les réunions.

- Monsieur Le Maire précise que les commissions sont programmées en tenant compte des impératifs professionnels de chacun, mais qu'à l'avenir, dans la mesure du possible nous ferons attention à ne pas organiser plusieurs manifestations ou commissions en même temps.

4 - Décisions prises en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

2009/64 : Cette décision annule et remplace la décision 2009/58. Signature d'un contrat de maintenance avec PRATIC BURO représenté par Monsieur DESRUMAUX, relatif à la maintenance de deux copieurs (un pour le secrétariat général et un pour la médecine scolaire).

Le montant de la maintenance s'élève à 0,0085 € H.T. par copie Noir et blanc et 0,085 € H.T. par copie couleur.

2009/65 : Institution d'une régie de recettes auprès de la commune de Noyelles-sous-Lens.

Cette régie est installée en mairie,

La régie a pour objet l'encaissement de la régie de recettes pour la « vente de boissons »,

Les recettes sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

1° : En numéraire,

2° : Par chèque bancaire ou postal.

Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1 200 €.

2009/66 : Fixation des tarifs des boissons, vendues au verre ou à la cannette de la façon suivante :

- ❖ Vin pétillant : 1,50€
- ❖ Vin rouge – rosé – blanc : 1,50€
- ❖ Bière : 1,50€
- ❖ Coca cola : 1€
- ❖ Perrier : 1€
- ❖ Jus de fruit : 1€

2009/67 : Signature d'une convention avec LES ARIOS relative à la mise à disposition de services « ambiance tout style » le dimanche 26 juillet 2009 de 12h00 à 17h00 à la salle des fêtes de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 250 €.

2009/68 : Signature d'un contrat avec la société HEXA INGENIERIE relatif à la mission d'assistance au maître d'ouvrage pour le suivi du déroulement du marché d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux.

Le montant de cette prestation s'élève à 4 206,93 € T.T.C.

Le paiement s'effectuera de la façon suivante :

1^{er} acompte : 50% en mi-saison de chauffage soit en juillet : 1 758,75 € H.T.

2 103,47 € H.T.

Le solde : 50 % en fin de saison de chauffage soit en octobre : 1 758,75 € H.T.

2 103,47 € H.T.

2009/69 : Signature d'une convention avec Monsieur BERNABE Gérard, formateur fédéral de marche nordique, afin de former Monsieur VAREZ Florian au diplôme instructeur de marche nordique.

Le prix de la prestation est de 750 € T.T.C. et comprend la formation pédagogique, l'hébergement, la nourriture et l'adhésion fédérale.

2009/70 : Offre dans le cadre de la fête des parents lecteurs du 22 juin 2009, de 66 abonnements multimédias (médiathèque) et de 66 places de spectacles jeune public (centre culturel).

2009/71 : Signature d'une convention avec EDS SPECTACLES représenté par Monsieur LANNOY David, gérant, et relative à deux spectacles de magie MAGIC PHIL qui se déroulera le 17 décembre 2009 au Centre Culturel Évasion de 9h30 à 10h30 et de 14h00 à 15h30.

Le montant de la prestation s'élève à 3 800,00 € T.T.C.

2009/72 : Signature d'une convention avec le théâtre Coconut représenté par Monsieur Stanislas ZINZINDOHOUE, Président, et relative à deux représentations de son spectacle intitulé : «le cadeau du père Noël » qui se déroulera le vendredi 11 décembre 2009 à 9h00 et à 10h15 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 960 € T.T.C.

2009/73 : Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Noyelles-sous-Lens décide de contracter auprès de DEXIA Crédit Local, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000,00 € dans les conditions suivantes :

Index des tirages :

EONIA – taux d'intérêts : index + marge de 120 points de base

EURIBOR 1 mois – taux d'intérêt : index + marge de 80 points de base

Durée : 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009

Commission de réservation : 1 000,00 €,

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle

2009/74 : Signature d'un contrat avec le Bureau VERITAS, représenté par Monsieur Philippe BARCOS, Responsable de Pôle, et relatif au « DIAGNOSTIC AMIANTE AVANT TRAVAUX – LOCAL BOULISTE du 14 juillet (la toiture), MAIRIE (terrasse au dessus des bureaux du bas) et ÉCOLE J. ROSTAND (sous-face des entrées rue de la République)»,

Le montant des prestations s'élève à : 320,00 € H.T.

Analyse MOLP (Microscopie Optique à Lumière Polarisée) : 45,00 € H.T.

META (Microscopie Électronique à Transmission Analytique) : 65,00 € H.T.

2009/75 : Signature d'un contrat avec la SEMOTEC INGÉNIERIE, représenté par Monsieur WAUTHIER, et relatif à l'aménagement du parc des Boclets,

Le montant de la rémunération s'élève à : 7 475,00 € T.T.C.

2009/76 : Signature d'une convention avec l'association BIB-ANIM'EXPO relative à une exposition sur le thème « chocomania » qui se déroulera du 06 novembre au 8 décembre 2009 inclus à la médiathèque de Noyelles-sous-Lens.

Le montant de la prestation s'élève à 540,00 €.

2009/77 : Signature d'une convention avec THEATRE « T » représenté par Monsieur ESTIENNE Jean-Luc, Président, et relative à une représentation du spectacle intitulé « JE NAIS PAPIER » qui se déroulera le 9 décembre 2009 à 10h00 au centre culturel évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1 072,30 € T.T.C.

2009/78 : Cette décision annule et remplace la décision n°2009/73.

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la ville de Noyelles-sous-Lens décide de contracter auprès de DEXIA CLF Banque, une ouverture de crédit d'un montant maximum de 2 000 000,00 € dans les conditions suivantes :

Index des tirages :

EONIA – taux d'intérêts : index + marge de 120 points de base

EURIBOR 1 mois – taux d'intérêt : index + marge de 80 points de base

Durée : 6 mois du 1^{er} juillet au 31 décembre 2009

Commission de réservation : 1 000,00 €,

Périodicité de facturation des intérêts : Mensuelle.

2009/79 : Signature d'un contrat temporaire à effet du 13/06/09 à 00h00 au 15/06/09 à 23h59, avec GAN ASSURANCES représentée par Monsieur Éric MULLET, agent général, et relatif au transport de matériel.

Le montant de cette extension s'élève à 156,30 € pour la période énoncée ci-dessus

2009/80 : Signature d'un contrat temporaire à effet du 13/06/09 à 00h00 au 15/06/09 à 24h00, avec GAN ASSURANCES représentée par Monsieur Éric MULLET, agent général, et relatif à l'extension des garanties applicables à des instruments de musique et de matériel de sono.

Le montant de cette extension s'élève à 379 € pour la période énoncée ci-dessus.

2009/81 : La ville de Noyelles-sous-Lens décide de nommer Maître François HERMARY, avocat, 96 place Lamartine BP 575 62400 BETHUNE afin qu'il engage une action en référé expulsion à l'encontre des gens du voyage installés illégalement rue du 10 mars et rue Léon Blum, sur le domaine communal.

2009/82 : Signature d'une convention avec radio plus, association COMUNIC, représentée par Monsieur Christophe PASQUIER, Président de la radio, et relative à la diffusion de messages concernant la municipalité ainsi que ceux de toutes les associations de la commune sur les ondes.

Radio plus s'engage à diffuser à l'antenne les messages à compter de la date de réception de la convention et pendant la durée de un an à raison de 15 fois par semaine en moyenne, soit 3 fois par jour dans REVEIL PLUS (7h00/9h00) INTERLUDE (12h00/13h30) LOCALEMENT PLUS (17h00/18h00) en fonction de la périodicité des événements mis en place par la commune.

La période s'étend du 1^{er} juillet 2009 au 1^{er} juillet 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 200 €.

2009/83 : Signature d'une convention avec la commune de Montigny en Gohelle relative au règlement des redevances scolaires pour l'année 2008/2009.

La participation des communes a été fixée à 108 € par élève pour les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) et de 100 € pour les autres communes (CALL) pour l'année 2008/2009.

2009/84 : Signature d'une convention avec la commune de COURCELLES LES LENS relative au règlement des redevances scolaires pour l'année 2007/2008.

La participation des communes a été fixée à 105 € par élève pour les communes adhérentes à la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin (CAHC) et de 97 € pour les autres communes (CALL) pour l'année 2007/2008.

2009/85 : Signature d'un avenant à la convention de travaux du 23 février 2009 concernant une intervention sur les archives.

La société CODEXIA s'engage à réaliser une mission d'assistance technique et de classement en mairie de Noyelles-sous-Lens.

L'ensemble des travaux sera facturé forfaitairement 4 450,00 € H.T., soit 5 322,20 € T.T.C.

Après remise commerciale de 10 %, l'ensemble des travaux est ramené à 4 005,00 € H.T., soit 4 789,98 € T.T.C.

2009/86 : Signature d'une convention avec « Lis avec moi » (ADNSEA), représentée par Madame Juliette CAMPAGNE, Directrice, et relative à l'animation de 3 séances « Lis avec moi » auprès des élèves de CLIS de l'école Jean Rostand.

Le montant de la prestation s'élève à 130,00 €.

Soit pour 3 séances 390,00 €.

2009/87 : Signature d'une convention avec EDS SPECTACLES représenté par Monsieur LANNOY David, gérant, et relative à l'animation par l'orchestre Clabau Dominique et Lisa Marshall, du Thé Dansant qui se déroulera le vendredi 16 octobre 2009 au Foyer Municipal de 12h00 à 20h00.

Le montant de la prestation s'élève à 1287,10 € T.T.C.

2009/88 : Signature d'une convention avec le Collectif d'Expression Musicale « Orage sur la plaine » représenté par Monsieur Paul-Henry GENET, Président, et relative à l'organisation d'un bal folk au centre culturel évasion le samedi 29 mai 2010.

Le montant de la prestation s'élève à 880,00 € T.T.C.

2009/89 : Signature d'une convention avec l'association La Compagnie Imaginaire représentée par Monsieur Arnaud LEROY, Producteur, et relative à la présentation du spectacle « Zygotoons » le mercredi 14 avril 2010 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1260,00 € T.T.C.

2009/90 : Signature d'une convention avec l'association La Compagnie du Préau représentée par Monsieur Michel ROUGERON, Producteur, et relative à la présentation du spectacle « Thé et Confidences » le dimanche 31 janvier 2010 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 7279,50 € T.T.C.

2009/91 : Signature d'une convention avec la troupe « Les Tréteaux de l'Impasse », représentée par Monsieur Bertrand COCQ et relative à la présentation du spectacle « Ni fleurs, ni couronnes, ni farandoles, ni pieche montée... », le dimanche 6 décembre 2009 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 300,00 € T.T.C.

A ces 300,00 € viendra s'ajouter la somme de 3 € par spectateur présent à la représentation.

2009/92 : Signature d'une convention avec la société « ÇA SE JOUE », représentée par Monsieur Stéphane FOULOGNE et relative à la présentation du spectacle « Face à Face », le dimanche 7 mars 2010 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 8 440,00 € T.T.C.

2009/93 : Signature d'une convention avec NADACE ROZVOJE DETSKEHO ZPEVU, représenté par le Dr Jiri SKOPAL, et relative à la présentation du concert « la chorale des enfants de Jitro », le samedi 24 octobre 2009 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 1400,00 € T.T.C.

2009/94 : Signature d'une convention avec le Dr Jiri SKOPAL, musicien et relative à la présentation du concert « la chorale des enfants de Jitro », le samedi 24 octobre 2009 au Centre Culturel Évasion.

Le montant de la prestation s'élève à 400,00 € T.T.C.

2009/95 : Signature d'un contrat avec ETNAP B.E.T., représenté par Monsieur J.P. CHARTREZ, Gérant, et relatif à la maîtrise d'œuvre des travaux de : « DÉMOLITION DE BÂTIMENTS » (63 bis rue de La République).

Le montant des honoraires s'élève à : 10 764,00 € T.T.C.

2009/96 : Signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON, représenté par Monsieur Alain CHOQUET, et relatif à « Mission S.P.S. - Travaux d'aménagement du Parc des Boclets »,

Le montant de la prestation s'élève à : 944,84 € T.T.C.

2009/97 : Signature d'un contrat avec le Cabinet PLASSON, représenté par Monsieur Alain CHOQUET, et relatif à la mission de maîtrise d'œuvre des travaux de réfection de l'étanchéité de l'étage 1 de la Mairie.

Le montant des honoraires s'élève à : 4 784,00 € T.T.C.

2009/98 : Signature d'une convention avec Monsieur FRONIA Henri, en sa qualité de musicien et relative à l'animation du repas organisé dans le cadre de la Fête de la Libération, le dimanche 6 septembre 2009 à la salle Gallet.

Le montant de la prestation s'élève à 300,00 € T.T.C.

2009/99 : Signature d'un contrat avec la Société SAGETRA, représentée par Monsieur Jean-Michel KWIATKOWSKI, Directeur, et relatif aux « Travaux d'Aménagement du Parc des Boclets ».

Le montant des prestations s'élève à : 109 421,20 € T.T.C.

2009/100 : Signature d'une convention avec l'association Véhicules Militaires d'Artois représenté par Monsieur Jérôme MIGNOTTE, Président, et relatif à une manifestation intitulé « Il était une fois le Pas-de-Calais libéré » qui se déroulera du 04 au 06 septembre 2009 dans le cadre de la commémoration de la libération de la région lors de la seconde guerre mondiale.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000,00 € T.T.C.

2009/101 : Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est de 300 €.

La régie de recette concernant l'encaissement des droits pour l'accueil du matin et du soir aura pour lieu d'encaissement la Mairie de Noyelles-sous-Lens,

Le mode de facturation de la régie est le carnet à souche et les recettes désignées à l'article 2 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- par chèque bancaire ou postal,
- en tickets CESU.

2009/102 : Fixation de la participation familiale pour les ateliers sportifs énoncés ci-dessous à 10 € le trimestre payable en numéraire, par chèque bancaire ou postal, par tickets loisirs.

- Baby gym,
- Mini athlétisme,
- Multi sport loisirs,
- Atelier Badminton,
- Boxe,
- Sport au féminin.

2009/103 : Signature d'un contrat relatif à un concert intitulé « L'accompagnement au piano de la chorale des enfants de Jitro » qui se déroulera le 24 octobre 2009 à Noyelles-sous-Lens de 20h30 à 22h00.
Le montant de la prestation s'élève à 200 €.

2009/104 : Signature d'un contrat avec GAN ASSURANCES représenté par Monsieur MULLET Éric et relatif au RC ORGANISTEUR d'un concert de variétés et d'un feu d'artifice qui se dérouleront le samedi 05 septembre 2009 place de la Libération à Noyelles-sous-Lens.
Le montant de la prestation s'élève à 548,41 €.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une petite erreur s'est glissée dans la décision n°2009/68, ce n'est pas 2 103,47 € H.T mais 2 103,47 € T.T.C.

- Madame POULAIN Maryvonne interpelle le Conseil Municipal au sujet de la décision n°2009/100 relative au défilé militaire. « Avait-on parlé de cette manifestation lors d'un précédent conseil municipal ? »

- Monsieur Le Maire signale qu'en effet, cette manifestation n'apparaît dans aucun compte-rendu de Conseil Municipal pour la simple et bonne raison que tout c'est décidé très rapidement en raison d'une opportunité. Par l'intermédiaire de Madame DELANNOY Annie le groupe a bien voulu faire un détour par Noyelles-sous-Lens leur emploi du temps le permettant. Nous avons donc saisi cette occasion qui je pense à était une réussite pour la commune.

- Madame POULAIN Maryvonne regrette de ne pas avoir été informé car son groupe aurait pu de cette manière répondre aux questions posées par les administrés. Cependant, elle trouve que cette manifestation était propice pour la commune et qu'il est bon de garder ce genre de cérémonie en mémoire.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que cette manifestation sera reconduite l'an prochain.

- Madame POULAIN Maryvonne revient sur la décision n°2009/102 et plus particulièrement sur le tarif des ateliers à 8 €.

- Monsieur Le Maire précise que celui-ci a été fixé à 10 € pour 12 séances payables au trimestre alors qu'auparavant nous fonctionnions par système de carte. Ce mode de paiement est plus avantageux pour les participants.

- Madame POULAIN Maryvonne demande si lors d'éventuelles annulations pour des raisons de disponibilité de salle, les parents seront dédommagés.

- Monsieur Le Maire précise qu'il n'y a aucune raison pour que les salles ne soient pas mises à dispositions.

5 - Appel à projet – bâtiments et quartiers de qualité énergétique et environnementale :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un appel à projet « Bâtiments et quartiers de qualité énergétique et environnementale » a été lancé par la Région Nord-Pas-de-Calais et l'ADEME.

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une mise en concurrence afin de choisir une ingénierie de conseil pour la réalisation de deux études :

Lot 1 : schéma directeur

Lot 2 : étude AEU, Approche Environnementale de l'Urbanisme - Cité du Marais

En effet La commune de Noyelles-sous-Lens engage une réflexion pour l'aménagement d'un éco quartier au lieu-dit le « Marais », situé au Sud-ouest de la commune. La volonté est de favoriser un aménagement durable du territoire en proposant des démarches nouvelles et expérimentales. Dans ce but, une étude de faisabilité, basée sur une Approche Environnementale de l'Urbanisme, va être réalisée cette année.

Conçu dans le cadre d'une stratégie de développement urbain durable, l'**éco quartier** est une manière d'inscrire la croissance urbaine dans une perspective locale alliant développement économique, exigence écologique, performance énergétique, qualité de vie et intégration sociale.

Tout en répondant aux aspirations émergentes des habitants en matière de logements et d'accès à la nature, l'éco-quartier est fondé sur une stratégie des cycles (eau, air, déchets...), et sur la valorisation des ressources. Il se veut dense, mixte et accessible. Il génère un minimum de déchets et d'émissions polluantes tout en mettant l'accent : sur la qualité des espaces publics, sur une éco-construction qualitative, sur de meilleurs services rendus à la population, associée aux décisions.

Pour s'assurer de la plus grande adéquation entre le projet et le site dans lequel il s'inscrit, une **Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)** est particulièrement pertinente.

L'AEU consiste, entre autres, en un diagnostic du secteur présentant ses atouts et faiblesses et déterminant les enjeux prioritaires pour arriver à un véritable éco quartier, intégré durablement dans son territoire.

Les thèmes susceptibles d'être abordés dans une AEU sont : l'énergie, le confort climatique, la gestion des déplacements, la qualité de l'environnement sonore, la gestion des déchets, la gestion de l'eau, la prise en compte de la pollution potentielle ou existante des sols...

A ce titre, l'AEU répond à différents objectifs : l'optimisation du plan de masse de l'opération en regard de critères environnementaux, l'identification des problématiques à développer dans l'étude d'impact, la définition des dispositions à prendre en matière d'urbanisme pour anticiper sur la démarche HQE au niveau des bâtiments, la définition des modalités d'accompagnement de la phase opérationnelle.

Pour la mise en place de ce dispositif, la commune souhaite s'inscrire dans l'appel à projets de la Région Nord/Pas-de-Calais et de l'ADEME (FRAMEE) de type 3 : *Émergence de dynamique d'éco-quartiers*, catégorie 2 quartier à haute qualité énergétique et environnementale

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire :

- **A demander les subventions ADEME / Conseil Régional Nord Pas de Calais nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de développement durable dans la conduite de ces opérations,**
- **A signer les conventions d'attribution correspondantes.**

Adopté à l'unanimité.

6- Garantie d'emprunt pour la construction de 7 logements impasse Fleury avec Pas-de-Calais Habitat :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que Pas-de-Calais Habitat a obtenu un financement d'État pour la construction de 7 logements Impasse Fleury à Noyelles-sous-Lens.

Pas de Calais Habitat financera une partie par un emprunt d'un montant de 51 857 € auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal d'accorder sa garantie à hauteur de 100%, soit pour un montant de 51 857 €.

Adopté à l'unanimité.

7- Acquisition du 995 rue de Courtaigne :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'acquérir le 995 rue de Courtaigne pour un montant 134 000 €. En effet cette acquisition est opportune pour le projet de construction rue Joseph Haÿ et Impasse Fleury.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'Intervention Foncière peut être effectuée auprès de la Communauté de Lens-Liévin.

Adopté à l'unanimité.

8- Acquisition de la parcelle AI 1009 et AI 1007

Dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain de l'Impasse Fleury et de la rue Joseph Hay, la commune doit acquérir auprès de Maison & Cité les fonds de parcelles AI 1009 et AI 1007 (150m²) au prix de 50 € le m² soit 7 500 euros afin d'y créer une raquette de retournement réglementaire.

Adopté à l'unanimité.

9- Acquisition de la parcelle 233 Impasse Fleury :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que **l'habitation située 233 impasse Fleury** dont la propriétaire est connue et décédée depuis plus de 30 ans peut, au titre de l'article 147 de la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales codifiée à l'article 713 du code civil, intégrer le patrimoine communal.

Une enquête a été menée auprès du trésor public afin de vérifier que la taxe foncière n'a pas été réglée.

D'autre part, une enquête de voisinage a permis de recueillir des attestations sur l'honneur qui confirment que le bien concerné est à l'abandon depuis la date de décès de la propriétaire le 09 janvier 1977.

Au regard des éléments fournis, il s'agit pour le Conseil Municipal d'autoriser Monsieur Le Maire à ce que la commune devienne propriétaire cet immeuble.

Adopté à l'unanimité.

10- Vente de l'EHPAD Fernand CUVELLIER :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que des discussions se sont déroulées au cours du dernier semestre 2009 sur la vente de **l'EHPAD** à l'Association **Hospitalière Nord Artois Clinique**.

L'évaluation de France Domaine en date du 10 février 2009 fixe le montant de l'EHPAD à 2 000 000 €.

Après négociation, l'AHNAC réalisera les travaux de mise aux normes de la cuisine (300 000 €) qui seront déduits du prix de la vente.

Considérant qu'une collectivité peut déroger dans les limites de plus ou moins 10% de l'estimation des domaines, Monsieur Le Maire propose de fixer à 1 500 000 € le prix de cession.

Monsieur Le Maire fonde cette proposition sur le fait qu'il s'agit d'un service public de la santé et que déontologiquement accorder une baisse de 10%, c'est, indirectement, participer à une meilleure prise en charge des personnes âgées sur la commune.

Adopté à l'unanimité.

11 - Cession du 419 rue Sadi Carnot et du 12 rue Joseph Haÿ :

Monsieur Le Maire demande l'autorisation de céder ces immeubles au CAL PACT qui sera chargé d'y réaliser des logements sociaux.

- 419 rue Sadi Carnot : 54 000 €,

- 2 rue Joseph Haÿ : 48 000 €.

Adopté à l'unanimité.

12 - Décision modificative n°2 – virement de crédits :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter une décision modificative n°2 du budget primitif 2009 et le virement de crédits suivants :

Investissement :

Recettes :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
10	10 222	FC TVA	+ 174 500,00 €
		Total chapitre	+ 174 500,00 €
		Total recettes	+ 174 500,00 €

Dépenses :

Chapitre	Article	Libellé	Montant
20	2 031	Frais d'études	+ 152 500,00 €
		Total chapitre	+ 152 500,00 €
21	2 111	Terrains nus	- 180 000,00 €
	21 318	Autres bâtiments publics	+ 180 000,00 €
		Total chapitre	0
23	2312	Terrains	-310 000,00 €
	2313	Constructions	227 000,00 €
	2315	Installations, matériel et outillage techniques	105 000,00 €
		Total chapitre	22 000,00 €
	Total des dépenses		174 500,00 €

Adopté à l'unanimité.

13 - Produits irrécouvrables :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal des créances irrécouvrables d'un montant de 320,10 €. Il demande l'autorisation de les passer en non valeur.

- Amendes pour livres perdus à la bibliothèque : 123,27 €,
- Non perception des droits d'une location de salle : 117,43 €,
- Cantine : 79,40 €.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que ces créances datent de 2006-2007.

Adopté à l'unanimité.

14- Subventions exceptionnelles :

➤ Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que suite aux fêtes de la Libération il avait été demandé à l'association BUT NOYELLOIS de faire l'avance pour le complément de la dotation des prix pour un montant de 400 €.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de reverser cette somme sous forme de subventions exceptionnelles.

➤ Monsieur Le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de ventiler la subvention initialement prévue au budget primitif 2009, du collège Pierre Brossolette pour un montant de 1 980 € comme suit :

- association sportive du collège : 500 €,
- foyer socio éducatif du collège : 1 480 €.

➤ Monsieur Le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'accord d'une subvention exceptionnelle à l'association Tir Noyellois suite à sa participation aux manifestations du 14 juillet pour un montant de 75 €.

- Monsieur CAPILLON Daniel demande le nombre d'équipes présentes lors du concours de la pétanque.

- Monsieur CERF Philippe fait savoir au Conseil Municipal que 136 doublettes ont participé au concours de boules.

- Monsieur CAPILLON Daniel trouve cela généreux d'avoir dépensé 400 € pour la dotation des prix.

- Monsieur CERF Philippe informe le Conseil Municipal que cette somme correspond à la répartition des mises effectuées.

- Monsieur Le Maire complète en faisant savoir que c'est ce qui se fait habituellement. Nous avons repris exactement le tableau des années précédentes avec un rajout de 10 €.

- Monsieur CAPILLON Daniel intervient : « je ne critique pas, mais bon ».

- Madame POULAIN Maryvonne informe le Conseil Municipal qu'elle n'est pas contre ce point. Cependant, elle demande si le fonds de participation peut rentrer en ligne de compte avec les subventions exceptionnelles attribuées aux associations.

- Monsieur Le Maire répond à Madame POULAIN Maryvonne que la démarche du Fonds de Participation des Habitants est différente des subventions exceptionnelles.

Adopté à l'unanimité.

15 - Amendes de police – circulation routière – répartition 2008 :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention d'un montant de 15 000 € a été accordée à la ville de Noyelles-sous-Lens par le Conseil Général pour l'aménagement des rues Pasteurs et du 14 juillet. Travaux de voiries, d'enfouissement de réseaux et d'éclairage public.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer sur l'acceptation de cette subvention.

Adopté à l'unanimité.

16- Indemnité pour sinistre :

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'accepter la proposition d'indemnité consécutive au sinistre survenu sur un mat d'éclairage public sur la RD62 soit 5138,38 €.

Adopté à l'unanimité.

17 - Modification du tableau des effectifs :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal le tableau des effectifs mis à jour. Il demande au Conseil Municipal de valider celui-ci.

TABLEAU DES EFFECTIFS

Postes	postes budgétisés pour 2009	Ajout / suppression de postes	Total
Directeur général des services	1		1
Attaché	3		3
Rédacteur	4		4
Adjoint administratif Pal 1° classe	4		4
Adjoint. Administratif Pal 2° cl	4		4
Adjoint administratif de 1ere cl	9	Plus 1	10
Adjoint administratif de 2eme cl	10		10
Ingénieur principal	1		1
Ingénieur	1		1
Controleur des travaux	1		1
Technicien en chef	1		1
Technicien Principal	0	Plus 1	1
Technicien Supérieur	1		1
Agent de maîtrise principal	4		4
Agent de maîtrise	6		6
Adjoint technique princ de 1ere cl	1		1
Adjoint technique princ de 2e cl	6		6
Adjoint technique de 1ère classe	5		5
Adjoint technique de 2ème classe	42		42
Educateur jeunes enfants	1		1
Agent social de 2ème classe	2		2
Auxiliaire de puériculture 1ere cl	2		2
ATSEM 2ème classe	1		1
ATSEM 1ere classe	1		1
ATSEM principal 2ème classe	1		1
Aide-operateur des APS	1		1
Opérateur des act phys et sporti	1		1
Educateur des act phys et sporti	1	Plus 1	2
Ass Qual.de cons. du pat.2ecl	1		1
ASS de conservation du patrimoine	1		1
Adjoint patrimoine princ de 1ère classe	1		1
Adjoint du patrimoine principal de 2è cl	2	Plus 1	3
Adjoint du patrimoine 1 ère classe	2	Plus 2	4
Adjoint du patrimoine de 2ème classe	6		6
Animateur	4		4
Adjoint d'animation 1ère classe	3		3
Adjoint d'animation 2ème classe	8		8
Assistant d'enseignement artistique	2		2
Assistant qualifié d'enseignement artistique	0	Plus 1	1

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un tableau récapitulatif sera établi en fin d'année.

Adopté à l'unanimité.

18 - Projet structure d'accueil de la petite enfance avec la ville de Loison-sous-Lens :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal que la commune de Loison-sous-Lens envisage la création d'une structure d'accueil de la petite enfance comportant une micro-crèche, un jardin d'enfants ainsi qu'un relais d'assistantes maternelles, au cœur de la cité du 8 située au Nord de la commune.

Il est proposé à la commune de Noyelles-sous-Lens une offre de places d'accueil d'assistantes maternelles au sein du relais dont les caractéristiques sont les suivants :

- une salle d'activité de 24 places,
- un bureau des permanences,
- des sanitaires,
- une cuisine ou tisanerie,
- un local de rangement,
- une salle d'attente.

Il précise au Conseil Municipal que cette opération intercommunale se soldera par un reste à charge de la commune d'environ 8 000 €, alors qu'un relais d'assistante maternelle exclusivement communal s'élèverait à 25 000 €.

Monsieur Le Maire demande donc l'autorisation au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer quant à l'implication de la commune dans ce projet.

- Madame CALVIN Christelle demande la différence entre une micro-crèche et au jardin d'éveil.

- Madame BLANCHARD Sandra informe le Conseil Municipal que la différence entre une micro-crèche et un jardin d'éveil est le nombre d'enfants pouvant être accueillis.

- Madame POULAIN Maryvonne demande s'il s'agit d'un jardin d'éveil ou jardin d'enfants.

- Monsieur GOSCIANSKI Marc, confirme bien que c'est un jardin d'enfants.

Adopté à l'unanimité.

19 - Mise à disposition des locaux – cantine scolaire :

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu du collège Pierre Brossolette, les conventions de mise à disposition de locaux scolaires pour :

- restauration scolaire pour l'année 2009 d'un montant de 5 282,00 €,
- centre aéré 2009 d'un montant de 1 800,00 €.

Adopté à l'unanimité.

20 - Modification des tarifs de l'accueil de loisirs :

Monsieur Le Maire avise le Conseil Municipal de la modification des tarifs de l'accueil de loisirs 2009/2010 pour les enfants extérieurs à la ville.

Tarifs 2008/2009		Tarifs 2009/2010	
Extérieur ½ journée	4,00 €	Extérieur ½ journée	4,00 €
Extérieur journée	7,00 €	Extérieur journée	8,00 €

Il semble cohérent de fixer la même tarification pour les extérieurs durant les petites vacances scolaires.

Adopté à l'unanimité.

21 - Convention avec la CAF :

Dans le cadre de son nouveau schéma de développement d'action sociale, la CAF d'Arras a souhaité redéfinir son implication dans le domaine des vacances et des loisirs plus particulièrement en ce qui concerne les séjours vacances « colonies »

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer la convention Contrat Colonie pour la période du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2010.

Les principaux engagements des deux parties:

La CAF d'Arras s'engage à :

- Veiller au respect de la présente Charte, conformément aux objectifs du schéma directeur d'action sociale en matière de vacances
- Conseiller et accompagner les porteurs de projet (communaux et intercommunaux) sur le plan éducatif, technique et social
- Participer à l'évaluation chaque année, en lien avec la structure, de l'impact des actions menées et à la fin de la période en vue du renouvellement du contrat
- **Soutenir financièrement ces projets, en particulier par un co-financement de 50% de la dépense nette municipale, après déduction de l'aide aux temps libres sur des séjours dont le coût sera plafonné à 850,00 € par séjour et par enfant (exclusion faite des dédits ou autres pénalités)**
- Cet accord contractuel repose sur la base de 34 places en centre de vacances (et par an, ou selon le plan de progression inscrit en annexe). Aucun dépassement ne pourra être pris en charge.

L'organisateur s'engage à :

- A augmenter de façon significative en nombre et en qualité son offre de service « colonies », **à partir de l'état des lieux de l'année 2005 qui s'élève à 2 places en centre de vacances**
- Mettre en œuvre une réalisation de séjours conforme aux dispositions de la présente charte et à veiller à son respect de manière permanente
- Assurer financièrement le montage des projets et à solliciter tous les soutiens financiers nécessaires auprès des partenaires publics et privés
- A contractualiser avec le prestataire éventuel le calendrier de réalisation prévu
- A recruter du personnel qualifié

Adopté à l'unanimité.

22 - Règlement du columbarium (voir annexe 1) :

Monsieur Le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'il y a lieu de mettre au vote le règlement du columbarium et notamment la question du nombre maximum d'urne funéraire par case.

- Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de remodeler le règlement du columbarium vu le nombre de plus en plus important d'urnes funéraires.

Il y a lieu de mettre 3 ou 4 cases par urnes.

De même qu'il y a lieu de modifier le règlement et notamment l'article 7 concernant les dépôts de fleurs. En effet, celles-ci sont déposées n'importe où. Il faut être vigilant et respecter ce lieu de recueillement.

De plus, Monsieur Le Maire justifie la diminution du coût de rachat par le simple fait qu'en règle générale il n'y a plus de famille proche. Le montant de 572 € est dans ces circonstances élevés, une baisse de 172 € n'est pas négligeable pour la famille souhaitant conserver les cases des défunts.

ACHATS DE CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS

	EUROS
Concession trentenaire de 2m ²	950
Renouvellement de concession trentenaire de 2m ²	200

Les concessions sont concédées pour une durée de 30 ans (renouvelable) avec effet du jour de l'acquisition.

ACHATS ET RENOUELEMENTS DE CASES AU COLUMBARIUM

	EUROS
Case au columbarium + porte bouquet	650
Dépôt de la première urne	30
Droit d'ouverture pour le dépôt éventuel d'une deuxième – troisième et quatrième urne	60
Renouvellement de case	400

Chaque case pourra contenir au maximum 4 urnes funéraires à condition que les dimensions le permettent.

Les cases au columbarium sont concédées pour une durée de 15 ans (renouvelable) avec effet du jour de l'acquisition.

Adopté à l'unanimité.

23 - Dérogation au repos dominical :

Monsieur Le Maire signale au Conseil Municipal qu'il a reçu de la préfecture du Pas-de-Calais une demande de dérogation au repos dominical. Celle-ci concerne la société ARVATO SERVICES France- rue du Dr Schaffner pour le dimanche concernant leurs activités Marketing-directes et Logistiques (à raison de 5 dimanches par an et par salarié).

Comme lors d'une précédente séance, l'ensemble du Conseil Municipal vote contre la dérogation au repos dominical.

- Madame POULAIN Maryvonne est d'accord pour le repos dominical.

L'ensemble du Conseil Municipal vote contre la dérogation au repos dominical à l'unanimité.

24 - Ouverture du capital de la poste :

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la signature de la pétition « Sauvons La Poste » à l'initiative de Monsieur DUPILET, Président du Conseil Général du Pas de Calais, lors du conseil municipal du 24 septembre 2008.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer contre la privatisation de la Poste, pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de services publics dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que le gouvernement et la direction de La Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1er janvier 2011.

Considérant que le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6 100 bureaux de poste sur 17 000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs à découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de la Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal.

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de :

- se prononcer pour le retrait du projet de loi postal 2009
- s'engager à organiser la consultation citoyenne du 3 octobre 2009 sur la privatisation de la Poste.
- de demander la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Monsieur Le Maire précise que la consultation citoyenne à Noyelles-sous-Lens sur la privatisation de la Poste aura lieu le vendredi 02 octobre 2009.

Adopté à l'unanimité.